

Compte rendu de séance

Séance du 1 Décembre 2016

L'an 2016 et le 1 Décembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué , s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle des fêtes de BUXEUIL sous la présidence de VAN REMOORTERE Eric Président

Présents : M. VAN REMOORTERE Eric, Président, Mmes : DELAGE Nadine, GAULTIER Elisabeth, JEAN Paule, PEPION Clarisse, PONROY Marie-Agnès, SAUGET Nicole, MM : CHEVALLET MICHEL, COMPAIN Yanick, GAUTHIER René, GOMET Alain, HUBER Patrick, LABANNE Jean-Pierre, LABLANCHE Francis, LAPOUMEROULIE Dominique, MADROLLES François, PIERREL Olivier, PION Gérard, PION Luc, PUARD Philippe, QUANTIN Jean-Philippe, THENOT Daniel, THIBAUT Jean-Claude, TRICARD Jacques

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROBERT Florence à Mme DELAGE Nadine, MM : BARACHET Alain à M. PION Gérard, COMTE BERNARD à M. CHEVALLET MICHEL

Excusé(s) : Mmes : BOURSIER Magali, MALOT Emmanuelle, MM : RABATE Nicolas, RIOLET Guy

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 31
- Présents : 24

Date de la convocation : 22/11/2016

Date d'affichage : 22/11/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en

le :

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme PONROY Marie-Agnès

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

DM 4/2016 - 2016_68

Création d'un poste dans le cadre du dispositif des CUI CAE - 2016_69

Suppression du budget ZA - 2016_70

Validation du projet de territoire - 2016_71

Servitude de passage pour Autosur et réserve foncière - 2016_72

Assujettissement à la TVA des contrats de crédit-bail - 2016_73

Problème rencontrés par les communes et les opérateurs économiques avec les services de la poste. - 2016_74

DM 4/2016 réf : 2016_68

Mr le président explique que la collectivité a reçu la notification du montant du fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC), pour l'année 2016. Celle-ci prévoit, une attribution d'un montant de 31 348 €, un prélèvement d'un montant de 35 901 €. Mr le président précise que dans le cadre du budget 2016, une dépense de 35 000 € avait été prévue et par prudence, une recette de 0 €. Considérant qu'il manque donc 901 €, Mr le président propose de réaliser une DM comme suit :

En section de fonctionnement :

DEPENSE - 73925 - Reversement FPIC = + 901 €

RECETTE - 7325 - Fonds de péréquation des ressources intercommunales = + 901 €

Mr le Président rappelle que par la délibération 2016_59 du 27/10/2016, le conseil communautaire avait décidé de créer l'opération 69-Réhabilitation de la piscine intercommunale de Vatan et que par la DM 3/2016, le conseil avait prévu d'affecter 452 000 € au 2313 pour réaliser cette opération. Mr le Président explique qu'il aurait fallu prévoir dans la DM d'affecter cette somme au 2313 - Opération 69 Réhabilitation de la piscine intercommunale de Vatan et que, suite à une demande de la trésorerie, il convient de réaliser une nouvelle DM pour transférer cette inscription au bon compte.

2313 - Constructions = - 452 000 €

2313 - Opération 69 Réhabilitation de la piscine intercommunale de Vatan = + 452 000 €

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'accepter la DM 4/2016 comme suit :

DEPENSE - 73925 - Reversement FPIC = + 901 €

RECETTE - 7325 - Fonds de péréquation des ressources intercommunale = + 901 €

2313 - Constructions = - 452 000 €

2313 - Opération 69 Réhabilitation de la piscine intercommunale de Vatan = + 452 000 €

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Création d'un poste dans le cadre du dispositif des CUI CAE réf : 2016_69

Mr le président rappelle qu'il avait été proposé de réfléchir au recrutement d'un agent titulaire du brevet de maître-nageur en contrat aidé afin de régler, pour quelques temps, la problématique du recrutement du maître-nageur pour la piscine.

Monsieur le Président propose de créer un emploi CUI/CAE dans les conditions suivantes :

Contenu du poste:

Animateur sportif dans le cadre des activités scolaires et périscolaires

Maître-nageur pendant la saison d'ouverture de la piscine

Durée du contrat : 12 mois renouvelable 2 fois

Durée hebdomadaire de travail : 35h

Rémunération : 1825.97€ brut, et de l'autoriser à signer la convention avec pôle emploi et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président, le conseil communautaire :

- DECIDE de créer un poste, à compter du 01/01/2017, dans le cadre du dispositif CUI/CAE dans les conditions suivantes :

Contenu du poste:

Animateur sportif dans le cadre des activités scolaires et périscolaires

Maître-nageur pendant la saison d'ouverture de la piscine

Durée du contrat: 12 mois renouvelable 2 fois

Durée hebdomadaire de travail : 35h

Rémunération : 1825.97€ brut.

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et le contrat de travail à intervenir comme proposé ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Suppression du budget ZA réf : 2016_70

Mr le président explique que suite à l'abandon du projet initial d'extension de la ZA des Noyers à Vatan, il convient de procéder à la suppression du budget ZA, à effet immédiat.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, la suppression du budget ZA à effet immédiat.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Validation du projet de territoire réf : 2016_71

Mr le président rappelle que la collectivité avait, en avril 2015, lancé une démarche de réalisation d'un projet de territoire. Il précise que, suite à l'organisation de plusieurs rencontres lors des années 2015 et 2016, le projet définitif du projet de territoire est en mesure d'être présenté au conseil communautaire.

Mr le président propose aux élus d'en prendre connaissance et de délibérer sur son adoption.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil décide à l'unanimité de valider le projet de territoire tel que proposé par Mr le président.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Servitude de passage pour Autosur et réserve foncière réf : 2016_72

Mr le président rappelle la délibération 2016_44 relative à la division cadastrale de la parcelle ZA 162 concernant :

- la vente du bâtiment secondaire (ZA 401) à l'entreprise SAS VCT
- la construction d'une réserve foncière (ZA 403)

Mr le président précise qu'actuellement, ces terrains n'ont aucun accès à la voirie. Une bande (ZA 405), propriété de l'EPCI et destinée à être intégrée dans le domaine public à l'issue de la transformation du chemin rural en voirie communale, empêche cet accès. En conséquence, afin de donner accès à ces parcelles, il convient de consentir deux servitudes de passage comme suit au profit du propriétaire de la parcelle

ZA 405 au profit de la ZA 401

ZA 405 au profit de la ZA 403

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser les deux servitudes comme précisées ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Assujettissement à la TVA des contrats de crédit-bail réf : 2016_73

Mr le président explique qu'à la demande de la trésorerie, il convient de délibérer concernant l'assujettissement à la TVA des loyers perçus concernant les bâtiments commerciaux et industriels.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'assujettir à la TVA les loyers des bâtiments commerciaux et industriels.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Problème rencontrés par les communes et les opérateurs économiques avec les services de la poste. réf : 2016_74

Mr le président informe l'assemblée qu'il a été sollicité par plusieurs opérateurs économiques concernant des problèmes liés à la prise en compte du courrier et des colis à la poste de Vatan. Mr le président précise que lors de la réunion du bureau, plusieurs élus avaient également indiqué que les communes rencontraient également des problèmes dans la réception du courrier.

Après avoir entendu l'ensemble des conseillers communautaires, il est demandé au président de bien vouloir procéder à la rédaction d'un courrier à l'attention du responsable de la poste afin de lui faire connaître le sentiment de l'ensemble des communes et d'organiser une rencontre afin d'étudier les solutions qui pourraient être proposées afin de résoudre les problèmes des opérateurs économiques ainsi que ceux des communes.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 20:15

En Communauté de
Communes, le 06/12/2016
Le Président

